

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Arura Pharma Inc.

Interdit à Arura Pharma Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 ainsi que ses états financiers intermédiaires et rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2008 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 3 juillet 2008.

Décision n°: 2008-MC-0752

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.